

# DEUX LETTRES POUR DEUX SUIVIS

Deux lettres pour un article. Quand nous avons lancé le présent journal, nous ne savions pas que nous y publierions aussi souvent notre courrier. Nos pressions sont nombreuses et nous tenons à vous tenir au courant le plus fidèlement possible de nos échanges avec les représentants des chaînes de télévision.

La première lettre vous montrera comment nous tenons à assurer le suivi de propos exprimés dans notre émission de radio par un représentant de RTL TVI.

La seconde nous permet de relancer une pétition dont la RTBF n'a pas encore tenu compte.

**LETTRÉ ADRESSÉE, LE 4 FÉVRIER 1995,  
À LUC HERRINCKX,  
CONSEILLER AUPRES DE LA DIRECTION  
GÉNÉRALE DE RTL TVI.**

Monsieur le Conseiller, nous vous remercions d'avoir participé à notre émission "Télesur écoute" de ce 31 janvier. Au cours de celle-ci, vous avez accepté de transmettre auprès du Directeur Général de RTL TVI, Jean-Charles de Keyser, notre demande de ne plus diffuser en journée la série "Walker Texas Rangers".

Nous vous en remercions. Pourriez-vous nous communiquer les suites de cette affaire le plus rapidement possible, chaque semaine qui passe permettant à un nouvel épisode d'être diffusé ?

L'A.T.A. évite d'émettre des appréciations esthétiques ou morales, c'est pourquoi nous ne tenons pas à prendre position dans le débat sur la violence à la télévision. Par contre, nous ne pouvons pas accepter qu'une décision de votre Direction largement médiatisée ne soit pas appliquée, d'autant plus que les parents et les éducateurs risquent d'en tenir compte et d'être moins vigilants lorsque leurs enfants regardent RTL TVI en journée. Pour rappel, le Directeur Général de RTL TVI a déclaré : «...On a pris la décision à RTL TVI de limiter la violence aux heures tardives. Nous avons décidé de passer la violence après 20 heures, ce qui garantit aux parents pendant les heures où les enfants regardent la télévision une certaine sécurité, y compris pendant les programmes du week-end».

Notre association a d'ailleurs décerné, le 29 juin dernier, l'ATA d'Or, le Grand Prix Annuel des Téléspectateurs Actifs, à cette pratique exemplaire. De nombreux journaux ont parlé de cette récompense (La Libre Belgique, Le Soir, Le Vif L'Express, Télépro, etc.) et c'est votre confrère Jean-Paul Delcomminette, Directeur des programmes et des achats fiction, qui a reçu le trophée au cours de la proclamation des résultats qui s'est déroulée au Forum de la FNAC-Bruxelles.

La série "Walker Texas Rangers" est diffusée actuellement sur RTL TVI, le dimanche vers 16H35. L'épisode diffusé, ce 29 janvier 1995, durait environ 45 minutes. Nous y avons relevé :

- 1 : Un meurtre à l'arme à feu,
- 2 : Quatre intimidations et menaces de mort,
- 3 : Un homme tué avec un sabre (hors écran) qui

sera - nous sera-t-il expliqué - découpé en morceaux pour être jeté dans une rivière,

- 4 : La description de deux attentats à l'arme à feu,
- 5 : Un mari menace et bat sa femme, et l'oblige à se prostituer,
- 6 : Un enlèvement,
- 7 : Un interrogatoire musclé (hors écran) avec, pour résultat, un bras cassé et la menace de casser l'autre bras,
- 8 : Deux hommes assommés,
- 9 : Un homme blessé par balle,
- 10 : Quatre bagarres au cours desquelles s'échangent 25 coups de poings, 15 coups de pieds, 2 coups de coudes et 9 prises japonaises avec chutes.

L'A.T.A. demande donc à RTL TVI de déplacer le plus rapidement possible vers ses programmes de soirée la série "Walker Texas Rangers".

**LETTRÉ ADRESSÉE, LE 23 DÉCEMBRE 1994,  
À GÉRARD LOVÉRIUS,  
DIRECTEUR DE LA TÉLÉVISION À LA RTBF**

Monsieur le Directeur, nous reprenons l'initiative, au nom des 3.358 personnes qui ont signé notre pression "Les sponsors kidnappent la météo aux sourds", de vous demander quand la RTBF va-t-elle réintroduire la traduction en langue des signes dans la séquence météo sur 21 ?

Suite à notre pétitionnement et sur base des résultats de l'enquête que nous avons entreprise, à la demande du Ministre Philippe Mahoux, auprès des associations préoccupées par la problématique des sourds et des malentendants, L'Administrateur Général Jean-Louis Stalport, dans le courrier (JLS / GLfh/94 - 2106) qu'il nous a adressé le 7 septembre 1994, nous a affirmé que notre proposition était "toujours à l'étude" : "Une nouvelle grille de 21 est mise sur pied, nous écrit-il, et de nouvelles dispositions pourraient être prises, le cas échéant, après évaluation des performances et audiences de cette grille".

L'arrivée de "Carlos et les autres" sur 21 montre que ces nouvelles dispositions commencent à entrer en vigueur. Nous nous demandons donc à quelle date vous comptez réintroduire la traduction en langue des signes dans la météo sur 21 ?

D'autre part, dans une lettre que vous avez vous-même signée, le 8 mars 1994 (cc / 94 - 158), vous nous indiquiez : «L'une des fonctions primordiales du télétexte sera le sous-titrage de la présentation de la météo quotidienne sur 21».

Le télétexte a été lancé le 28 mars 1994. Neuf mois plus tard, la fonction primordiale du "sous-titrage de la présentation de la météo quotidienne sur 21" n'est toujours pas mise en place. Pouvez-vous nous indiquer à quelle date commencera l'application de votre heureuse décision ?

Nous sommes à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information sur notre requête. Nous espérons pouvoir annoncer le plus rapidement possible de bonnes nouvelles aux très nombreux téléspectateurs, connus ou non, qui soutiennent notre démarche.

# COMMENT TÉLEZ-VOUS ?

Editeur responsable : Benoît Goossens



22 FÉVRIER 1995

Bureau de dépôt

Bruxelles 5 à 1050-Bruxelles

Périodique mensuel de l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.)

A.T.A. a.s.b.l. • Rue Américaine, 106 - 1050 BRUXELLES • Tél et FAX : (02) 539 19 79



Suite à notre pression, le ministre de l'Audiovisuel, Philippe Mahoux, est invité à répondre à une question parlementaire qui l'interroge sur le droit des téléspectateurs à recevoir une réponse au courrier qu'ils adressent au Service Public RTBF (voir page 7).

# DRÔLE DE FIN AU JT

Quand l'A.T.A. gagne, elle n'a pas le gros cou. Simplement, elle est heureuse ainsi de prouver aux téléspectateurs sceptiques, qu'avec un peu d'imagination et beaucoup de persévérance, on peut faire bouger les colosses audiovisuels. Rendre confiance au citoyen actif, tel est notre plus grand plaisir dans cette période de fin de siècle troublée.

Notre association s'oppose aux effets pervers de la publicité qui se mettent progressivement en place sur le Service Public.

Suite à une pression antérieure menée par l'A.T.A., la RTBF a accepté de rediffuser le générique final des films programmés par l'Écran Témoin. Le service public les raccourcissait... pour que la publicité assaille le télé-spectateur alors que celui-ci contemple encore la dernière séquence du film.

Notre nouvelle victoire concerne le Journal Télévisé de fin de soirée sur RTBF 1. Suite à notre intervention, à partir du 8 décembre dernier la RTBF a réintroduit une séparation claire entre l'émission d'information et la présentation du sponsoring de la séquence boursière qui la suit.

UNE LETTRE...

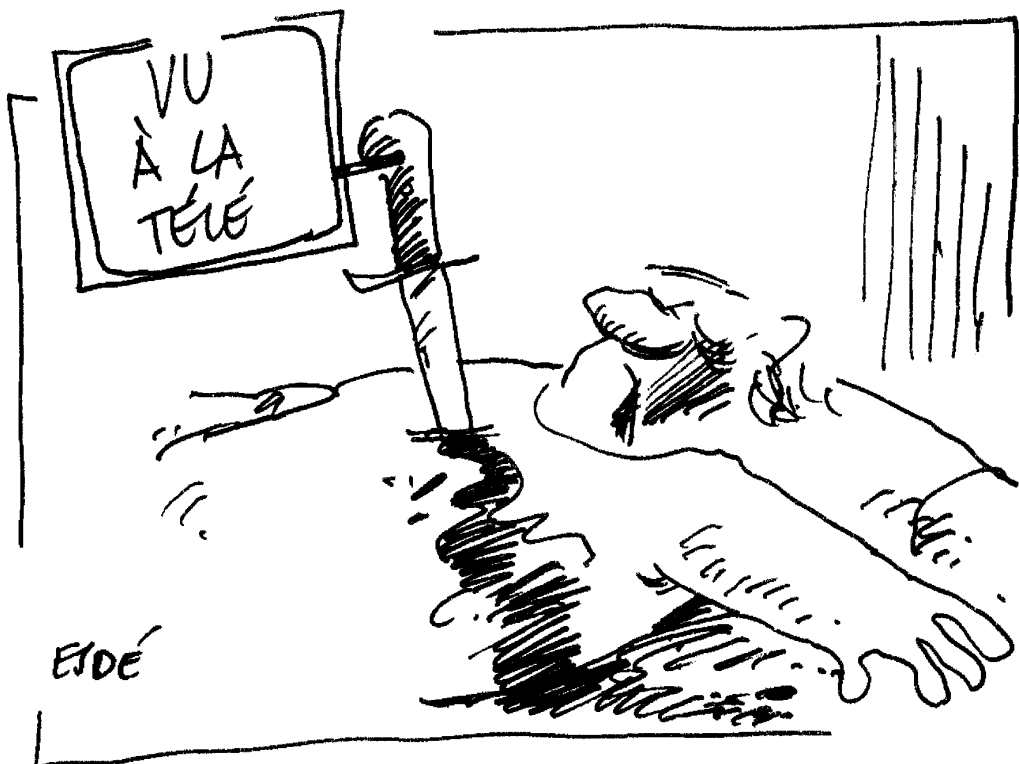
Dès que nous avons constaté cette nouvelle bavure, nous avons envoyé, le 4 octobre dernier, la lettre sui-

vante : «...L'A.T.A. a constaté que le JT Dernière de la première chaîne télé de la RTBF ne proposait plus de générique de fin d'émission. Le plan où le journaliste prend congé des téléspectateurs est immédiatement suivi d'un plan fixe qui propose le nom d'une banque. S'ensuit la chronique boursière. Aucun commentaire et aucun signe visuel ne permettent au télé-spectateur de découvrir, au moment où l'on voit le nom de la banque, si celle-ci sponsorise le journal télévisé qui vient de s'achever ou la chronique boursière qui va s'entamer.

Notre ASBL s'oppose à cette nouvelle pratique pour plusieurs raisons :

- 1 : l'ambiguïté du procédé permet au télé-spectateur de croire que les émissions d'information du Service Public peuvent être sponsorisées, ce qui est illégal.
- 2 : il est impossible au public de connaître la nature de cette image où l'on découvre le nom de la banque : s'agit-il d'une publicité ou d'un sponsoring ?
- 3 : La suppression du générique de la fin du journal télévisé ne permet plus au télé-spectateur de connaître les noms des personnes qui ont réalisé ladite émission et qui sont responsables de leur contenu.
- 4 : Cette nouvelle pratique cumulée à bien d'autres apparues récemment brouillent les frontières qui permettent au télé-spectateur de se retrouver et de se positionner par rapport aux programmes télévisés. Où se situe l'espace réservé à la publicité ? Quand commence l'émission ? Est-ce de l'information ou de la promotion ?...»

SUITE PAGE 6



# RTL TVI REMET ÇA !

(voir page 8)

# LE LIVRE D'OR DE L'A.T.A.

Après avoir passé une soirée avec les membres les plus actifs de notre association, les "invités fil rouge" de notre émission de radio se retrouvent face à face avec une page blanche de notre livre d'or. Voici leurs écrits reproduits intégralement.

• **Myriam Kats**, rédactrice en chef de l'hebdomadaire de La Ligue des Familles, "Le Ligueur" : Encore un peu et j'allais y prendre goût, au micro ! Bon courage pour la suite de votre combat. Le Ligueur vous soutient, pourvu que vous ne soyez pas trop grognons !

• **Marianne De Muylder**, coordinatrice du Service de presse de la RTBF : Ce dont il faut vraiment discuter - sans relâche - c'est de la qualité des émissions, du contenu, hors des contraintes de l'audience et de l'économique. Ne pas s'arrêter à des classifications du genre divertissement, culture, etc. Les téléspectateurs qui regardent la RTBF ont, j'en suis sûre, ces exigences. C'est ce qui me motive et motive beaucoup (encore beaucoup) de gens qui travaillent à la RTBF.

• **Henri Simons**, député : Une vraie bande de joyeux lurons qui parlent de zubro par lesquels l'on voit la piste d'atterrissage. C'est quand même chouette d'entendre parler pendant une heure intelligemment de la télévision et de la radio et surtout d'entendre cette bande de sympas lurons miser sur le service public. Notez qu'Écolo mise comme vous. Avez-vous du cœur. En chœur.

• **Michel Franssen**, producteur et animateur de "J'aime la télé" et responsable des émissions d'éducation permanente à la RTBF : J'aime la télé mais aussi les téléspectateurs actifs et intelligents dont A.T.A. est le porte parole.

• **Noëlle De Smet**, enseignante et animatrice à la Confédération Générale des Enseignants (CGE) : Parce que je reste persuadée que ceux qui font partie de "la masse" ont le droit d'avoir accès à un service public digne d'eux. Parce que la dignité des gens peut aussi se construire à partir de ce que leur offre les médias (pas seulement en cadeau mais en droit puisque leurs deniers interviennent). Parce que le discours actuel sur la citoyenneté responsable risque de ne rester qu'un discours sans la pratique combative qui apprend à pouvoir le vivre. Parce que chacun seul devant sa télé risque de s'endormir d'ennui, d'évasion sinistre et d'impuissance... Des associations comme A.T.A. sont indispensables et un outil super utile pour faire de la vraie éducation permanente en lien avec d'autres associations qui ont ce souci de ne pas faire de nous des pions.

• **Paolo Radoni**, musicien de jazz : A.T.A. santé ! (il a osé). Pour que le tube cathodique ne devienne pas un tube de valium. Pour que les chaînes du savoir ne mettent pas de chaînes au savoir. Pour que le paysage audiovisuel ne subisse de déforestation. Continuez, amis de l'A.T.A., à conjuguer le verbe voir à tous les temps... de réflexion !

• **Henry Ingberg**, administrateur général de la Culture et de la Communication, commissaire au Conseil d'Administration de la RTBF : C'était un plaisir de trouver le temps de dialoguer en sortant des propos convenus. Les lieux de débats sont essentiels : vous en avez ouvert un qui parle des médias en usant d'un média. A quand un débat sur votre émission ? Peut-être pour la centième ? Continuez !

• **François Jongen**, Vice Président du Conseil d'Administration de la RTBF. Il s'adresse probablement à l'Administrateur Général de la RTBF, Mr Stalport : Cher Jean-Louis, J'ai participé aujourd'hui à une émission de radio de l'A.T.A. : bien rythmée, très pro, pleine de contenu, jamais verbeuse et même objective. Ils laissent même la parole à leur invité. Ne pourrait-on pas les engager sur la Première ? En les payant convenablement, ils viendront. Peut-être cesseront-ils même de critiquer la RTBF... Encore que. On les dit incorruptibles. Demande à Henry Ingberg. Il paraît qu'ils sont soutenus par la Communauté Française : combien paient-ils ? Bien à toi.

• **Bernard Antoine**, animateur de la Coordination Interrégionale des Associations et de leurs Travailleurs et

président de Diffusion Alternative : Ma "note culturelle" impliquerait que la culture impose aussi la critique, la confiance à ceux qui font la TV et la radio, l'ouverture au monde, aux acteurs culturels et sociaux. Ma "note culturelle" n'aurait certes pas la prétention de définir la culture mais bien de la questionner, de l'écouter et de la laisser s'exprimer. Ma "note culturelle", je la soumettrais sans doute à votre appréciation...

• **Luc Herinckx**, conseiller à la direction générale de RTL TVI pour les matières d'information : Comme le pouvoir, la télévision rend fou ceux qu'elle veut perdre.

• **Christine Simon**, journaliste au quotidien "LE SOIR" : J'ai joué à l'arroseur arrosé. D'habitude, je pose les questions. Ici, je me suis laissé faire lors d'une émission bien enlevée. J'étais anxieuse à tort. La revue de presse était pertinente, les textes intelligents, les questions aussi insidieuses que personnelles. Votre émission mérite d'être écoutée (et pas seulement quand j'y passe). Continuez, puisque la télé occupe durant trois heures chaque belge.

## TÉLÉS SUR ÉCOUTES

Chaque semaine, l'A.T.A. produit et anime "Téles sur écoutes", une émission de radio d'une heure durant laquelle un invité commente l'actualité télé. Ces invités sont créateurs, représentent des courants associatifs ou travaillent dans le monde médiatique.

### NOS PROCHAINS INVITÉS

Les prochains "invités fil rouge" de Téles sur Écoutes seront :

- **Jeannot Kupper**, directeur artistique de l'exposition "J'avais 20 ans en 45";
- **Marc De Haan**, journaliste et délégué syndical à "Télé Bruxelles";
- **Maitre Arnaud Montebourg** de l'association française "TV Carton Jaune";
- **Bernard Focccroule**, directeur du Théâtre Royal de la Monnaie;
- **Philippe Heusmans**, directeur d'"Amnesty International";
- **Bernard Meeus**, journaliste au "SOIR ILLUSTRE";
- **Alain Bosquet**, écrivain et Prix Rossel 1994;
- **Philippe Busquin**, Président du Parti Socialiste.

### OÙ NOUS ÉCOUTER ?

- **A Arlon**, le vendredi à 20H, le dimanche à 16H et le lundi à 6H, sur ARA (105.3 FM).
- **A Beaumont**, le vendredi à 21H et le samedi à 9H sur RADIO SALAMANDRE (107.8 FM).
- **Dans le Brabant-Wallon**, le jeudi à 18H sur RADIO ASTRALE (106.3 FM).
- **A Bruxelles**, le mardi à 21H, sur RADIO CAMPUS (107.2 FM).
- **A Charleroi et environs**, le vendredi à 11H, sur RADIO TAN QUE VIVE (87.7 FM).
- **A Frasnes et dans la Région des Collines**, le samedi à 14 H, sur RADIO TCHOUW BEUZIE (107.8 FM).
- **NOUVEAU : A Herstal** : le jeudi à 10H, sur RADIO CHARLEMAGN'RIE (107 FM).
- **A Liège, Verviers, et environs**, le lundi à 18H sur RADIO ÉQUINOXE (100.1 FM).
- **A Namur**, le jeudi à 15H30 et le mardi à 15H sur RUN (106.4 FM).
- **A Soignies**, le samedi à 16H sur OSR (101.6 FM).
- **Dans les Vallées de l'Ourthe et de l'Ambève**, le mercredi à 10H sur RADIO OURTHE AMBLEVE (106.2 FM).

Notre émission n'est pas diffusée dans votre ville ? A vous de convaincre les responsables de la radio locale la plus proche...

# LES TÉLÉSPECTATEURS VONT TRINQUER

## Pourquoi allons-nous payer 150 F plus cher notre abonnement à la télédistribution, l'année prochaine ?

Les télévisions de la Communauté Française ont signé et donc doivent observer un cahier des charges. En ce qui concerne leur aide à la production audiovisuelle, l'accord conclu n'a pas été respecté. La RTBF et RTL TVI n'ont pas payé les sommes convenues.

Y-a-t-il une police de l'audiovisuel, au sein de notre Communauté Française ? Non. La situation est fort différente de ce qui se passe en France où le CSA (le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) peut infliger lui-même des sanctions ou de (lourdes) amendes aux chaînes fautives. Là-bas, une publicité clandestine peut coûter plusieurs dizaines de millions de nos francs qui seront versés à un fonds d'aide à la création par la chaîne prise en flagrant délit.

Chez nous, le CSA est simplement consultatif. Il émet des avis qu'il envoie au Ministre de l'Audiovisuel.

Autre différence notable entre les deux CSA : les moyens humains et financiers affectés à la gestion journalière de deux organes de régulation. En France, près de 300 personnes fourmillent dans les tâches les plus multiples, parmi lesquelles l'enregistrement et l'écoute systématique des programmes des chaînes de télévision.

Chez nous, le personnel se résume à quelques fonctionnaires courageux du Ministère de la Culture qui se partagent entre plusieurs tâches dont la coordination des travaux du CSA... Aucune écoute systématique n'a été

mise en place.

Et quand bien même, la découverte d'irrégularités serait problématique. La catalogue des sanctions est moins diversifié chez nous. On pourrait éventuellement retirer l'autorisation d'émettre à telle ou telle chaîne... Ce qui est fort improbable, dans les faits.

Or donc, nos créateurs n'ont pas reçu le soutien prévu par la RTBF et RTL TVI. Les chaînes n'ont pas été sanctionnées. Leurs obligations ont été révisées à la baisse.

Mais alors qui va financer notre création audiovisuelle ? Les télédiffuseurs ont la mauvaise réputation de gagner beaucoup d'argent pour le service qu'ils offrent aux téléspectateurs. Ils ont été approchés. Les télédiffuseurs Wallons ont accepté de financer, chaque année, une somme de 150 F par abonné : 75 F seront redistribués aux télé communautaires et 75 F au Centre du cinéma et de l'audiovisuel.

Merveilleux... pour nos créateurs ! Mais les télédiffuseurs n'ont pas envie de diminuer leurs profits et donc ils ont décidé de refacturer ces 150 F aux consommateurs.

La plupart des télédiffuseurs sont proches des intercommunales, et les intercommunales financent la vie de nos communes... Diminuer les profits des télédiffuseurs reviendrait donc à menacer l'équilibre des budgets communaux.

En conséquence, c'est le téléspectateur qui paiera.



## NOUS TÉLÉPHONER, C'EST AGIR !



Si vous découvrez une bavure ou une prouesse de la télévision, téléphonez-nous !

Nous diffuserons les appels les plus intéressants dans notre émission de radio.

### COMMENT ?

Parlez bien distinctement et ne soyez pas trop long. A la fin de votre message, laissez vos coordonnées (non diffusées sur antenne).

### QUAND ?

CHAQUE MARDI SOIR, DE 20 A 24 HEURES.

Le répondeur de "Téles sur écoutes" vous attend au 02/ 539 19 79



# CULTURE À LA RTBF : LE DÉBAT COMMENCE

Un bon point pour le quotidien "Le Soir" ! Grâce à lui, le débat "Culture et RTBF" se prolonge et prend davantage de consistance. En effet, ce quotidien, depuis l'automne dernier, donne régulièrement la parole aux individus et aux associations qui souhaitent apporter leur pierre à cette réflexion. Ce "suivi" développé par l'un de nos plus importants quotidiens laisse entrevoir que le problème est complexe et profond. En effet, il ne s'agit pas uniquement de définir ce qu'est la culture - populaire ? cultivée ? - mais il convient de décider également comment un service public doit traiter de cette matière pour favoriser un développement humaniste et démocratique de notre société en crise.

## AU THÉÂTRE ROYAL DE LA MONNAIE

Le Ministre de l'Audiovisuel Philippe Mahoux a organisé un débat sur cette thématique, le 11 février dernier, au TRM. Au nom de l'Association des Téléspectateurs Actifs, j'y ai pris la parole pour émettre les cinq propositions suivantes :

- 1 : L'évaluation des programmes culturels devrait se faire en fonction de l'audimat ET du qualimat.

Il est utile de s'interroger sur la crédibilité des sondages quantitatifs et d'être tenu au courant régulièrement de l'évolution du panel des personnes sondées.

D'autre part, il est indispensable que les téléspectateurs soient informés des enquêtes qualitatives menées par la RTBF. Les résultats de celles-ci sont rarement diffusés dans les médias. Quels budgets la RTBF y consacrerait-elle ? Et aujourd'hui ?

- 2 : Une équivalence des efforts humains et financiers ainsi qu'un temps d'antenne analogue devraient être consacrés aux disciplines sportives et culturelles à la RTBF.

- 3 : Quel magazine culturel pourrait au prime-time passionner un vaste public ? Nous optons pour l'équivalent d'un "Autant Savoir" culturel. Nous proposons une émission qui permettrait régulièrement aux téléspectateurs de découvrir les enjeux et les évolutions des pratiques culturelles. Va-t-on supprimer l'entrée gratuite aux Musées d'Art Ancien et Moderne ? Qui va toucher réellement les recettes de la redevance sur les cassettes vierges ? Quelles sont les conséquences de l'instauration d'un minerval pour les élèves dans les Académies ? Pourquoi existe-t-il tant de troupes de théâtre pour enfants de qualité ? Le prix des disques compacts est-il surfait ? Que faire lorsqu'une projection dans un cinéma est défailante ? Etc. Pareille initiative permettrait probablement d'intéresser un vaste public aux enjeux culturels.

- 4 : Il est indispensable que la RTBF propose, aux

côtés d'émissions promotionnelles, des émissions d'information sur telle ou telle discipline artistique. Dans le domaine du cinéma, par exemple, on a supprimé "Grand Écran". Ne subsiste que l'émission promotionnelle "Coup de film". Le directeur de la télévision, Gérard Lovérius, a heureusement annoncé qu'il envisageait de reprogrammer, la saison prochaine, une émission d'information sur le cinéma.

- 5 : A quoi cela sert-il d'élaborer une réflexion culturelle si elle n'est pas appliquée ? On a vu que la RTBF et RTL TVI ne respectent pas toujours leur cahier des charges et que notre CSA, contrairement à sa consœur française, est simplement consultative et ne peut pas poursuivre les infractions. Une révision de notre loi s'impose donc pour créer une réelle police de l'audiovisuel.

## L'ATELIER "CULTURE ET TÉLÉVISION"

Henry Ingberg, l'administrateur général de la Direction Générale de la Culture et de la Communication, a décidé de créer un Atelier de réflexion concernant la place de la culture à la télévision.

Celui-ci réunit des créateurs de la RTBF, des artistes et des auteurs ainsi que des représentants de la Direction générale de la Culture et de la Communication.

Les résultats des débats seront communiqués aux Ministres compétents, aux organes responsables de la RTBF ainsi qu'aux institutions culturelles pouvant intervenir dans la réalisation d'émissions culturelles. A chaque instance reviendra alors de déterminer l'usage qu'elle fera des travaux de cet Atelier.

Constatant qu'aucun représentant des consommateurs du petit écran n'était invité à cet Atelier, trois représentants de notre Association des Téléspectateurs Actifs ont eu l'occasion de s'entretenir pendant près de deux heures avec Henry Ingberg. Celui-ci n'a pas accepté que l'Atelier s'ouvre à d'autres représentants que ceux prévus initialement.

Découvrant cette décision, la SACD (Société d'auteurs et de créateurs audiovisuels) s'est proposée d'intégrer un représentant de l'A.T.A. dans sa délégation invitée à participer à l'Atelier.

Elle ne voulait pas, en effet, y déléguer exclusivement des "créatifs" car la culture intéresse tous les citoyens. C'est pourquoi la SACD, aux côtés de personnalités culturelles telles que Bernard Focroulle (directeur du TRM), Jo Dekmine (directeur du Théâtre 140), Jean Louvet (écrivain), Claude Semal (chanteur), André Delvaux (cinéaste), etc., a décidé d'inviter quelques représentants de la société civile : Philippe Henry

(Fédération des Etudiants Francophones), Jacques Sojcher (philosophe), Bernard Antoine (Coordination Inter-Régionale des Associations et de leurs Travailleurs) et Bernard Hennebert (secrétaire de l'A.T.A.).

La première réunion de l'Atelier s'est déroulée, le 15 février, sous la présidence d'Henry Ingberg. La délégation de la RTBF était composée de Jean-Louis Stalport, Administrateur Général et de son chef de cabinet, Mr Couchard, de Nicole Debarre, Marie-France Hicorne, Anne Hilaire, Françoise Walravens, Jacques Baudouin, Alain Nayaert et André Dartevelle.

Jean Darlier et Jacques Folon étaient délégués par la SABAM. Les interlocuteurs de la Direction générale de la Culture et de la Communication étaient Veronika Janicki et Jean-Pierre Lebailly.

Deux heures fort denses d'échanges d'idées peuvent difficilement se résumer en quelques mots. Néanmoins quelques points furent davantage détaillés...

- 1 : Jacques Sojcher regretta qu'aux heures de forte écoute, l'information l'emporte sur la réflexion. Un récent passage à l'Écran Témoin lui avait permis de découvrir qu'il était difficile de développer une idée durant les trente secondes qu'on lui accorde pour chaque intervention... Il revendiqua du temps pour permettre l'existence de vrais débats d'idées. Jacques Baudouin fit le même constat : en télévision, il manque une émission qui permettrait un débat d'idées sur la culture, sur le savoir, sur l'évolution des techniques...

- 2 : Jacques Baudouin constata également qu'on n'a plus engagé depuis fort longtemps des journalistes cultu-

rels à la RTBF. Il n'y a pas de relève et les prépensions déciment les survivants... André Dartevelle confirma ce fait : à la RTBF, il n'y a plus beaucoup de journalistes spécialisés pour les émissions relevant de la connaissance : la science, l'éducation permanente, etc.

- 3 : Jacques Sojcher et moi-même, nous demandâmes aux représentants de la RTBF de pouvoir approfondir notre connaissance du fonctionnement de l'audimat et prendre connaissance des enquêtes qualitatives réalisées autrefois et actuellement par la RTBF. Celle-ci s'est engagée à préparer une note qui sera analysée au cours de la deuxième réunion de l'Atelier, le 15 mars prochain.

A la clôture de cette première réunion, deux options s'affrontèrent. Certains intervenants proposèrent aux participants de préparer, pour la réunion suivante, des projets d'émission et, pourquoi pas, d'imaginer des coproductions. Le temps presse. Soyons concrets, positifs et créatifs.

D'autres, par contre, ne souhaitèrent pas se substituer au personnel de la RTBF dont le métier est d'élaborer ces émissions. Ceux-ci préférèrent plancher sur une "déontologie" globale à partir de laquelle devraient s'élaborer les programmes culturels du Service Public.

(A suivre)

Bernard Hennebert,  
Secrétaire de l'A.T.A. et  
Participant à l'Atelier



## RENDEZ-VOUS CHAQUE MOIS !

### LA VIOLENCE À LA TV : QUE FAIRE ?

La violence à la télévision se développe-t-elle ? A-t-elle des effets directs ou indirects sur les téléspectateurs ? Faut-il se battre pour tenter de restreindre sa présence sur le petit écran ?

Les réponses sont complexes à donner surtout lorsqu'on veut respecter la liberté d'expression.

Le Professeur Marcel Frydman, auteur du livre "Télévision et violence", nous présentera les résultats des expériences qu'il a longuement menées sur cette thématique à la Faculté des Sciences Psycho-Pédagogiques de

l'Université de Mons

Sa solution ? Tant les que les chaînes de télévision ne transformeront pas radicalement leur politique de programmation, favoriser une éducation aux médias qui permettra au public de prendre une distance par rapport à ce qu'il découvre sur l'écran.

**Le Professeur Marcel Frydman est l'invité du "Forum des Téléspectateurs Actifs", le samedi 25 mars de 15 à 17 H, au Forum de la FNAC-Bruxelles, à City 2, Rue Neuve.**

Il sera interrogé par un animateur de l'Association des Téléspectateurs Actifs.

**L'entrée est gratuite.**



Soyez un téléspectateur vigilant et gagnez un bon d'achat de la Fnac. Détectez les bonnes et les mauvaises pratiques des télé captables à Bruxelles. Les meilleures trouvailles seront doublement récompensées.

Vous gagnerez un bon d'achat de la Fnac et vous serez invité à participer (aux côtés de créateurs, de représentants d'associations et de journalistes) au jury qui choisira, durant la soirée du 23 juin prochain, les "ATA d'Or 1995" qui couronnent les meilleures et les moins bonnes pratiques proposées par nos chaînes télé durant la saison 94-95.

### NOTRE PREMIER GAGNANT

Laurent Cordier, 29 ans, archéologue. Sa proposition : "Le 8 janvier 1995, sur TF1, avec des événements tels que la guerre en Tchétchenie, le procès du stade de Furiani et l'annonce de la candidature de Gérard de Villiers à l'élection présidentielle, le journal de 20H de Claire Chazal ne pouvait être que "chargé". Sa "une" était consacrée à une manifestation de sans-abris. Pourquoi ce choix (qu'on ne retrouve pas sur les autres chaînes) ? Le film de ce dimanche soir sur TF1 n'est autre que "Hiver 54" axé sur l'abbé Pierre et les sans-abri. Quelle désinvolture ! Récupérer un sujet aussi grave, le gonfler et l'orienter pour servir l'audimat ! Voici l'ère de l'info auto-promo..."

### ET VOUS ?

Envoyez-nous votre proposition avant le 1er avril, à A.T.A., BP 1, 1050 - Ixelles 4. Vous pouvez nous écrire plusieurs fois.

- Notez les éléments suivants dans votre courrier :
- 1) Présentez la pratique exemplaire ou contestable.
  - 2) Expliquez-nous succinctement pourquoi vous l'avez choisie.
  - 3) Date, heure et nom de la chaîne qui l'a diffusée.
  - 4) Indiquez si vous possédez une copie vidéo de la séquence.
  - 5) Mentionnez : votre nom, adresse complète, téléphone et FAX, âge et profession (facultatif).

...QUI EMBARRASSE ?

Notre pression a abouti. Mais qui a répondu à la lettre publiée ci-dessus...

- Nous espérons avoir le soutien des syndicats des travailleurs de la RTBF. Nous n'avons reçu aucune réponse : ni de Michel Hendrickx (CSC RTBF), ni d'André Menu (CGSP RTBF), ni de François Ryckmans (Association des Journalistes de la RTBF). Bravo pour la solidarité travailleurs de la RTBF - association de téléspectateurs...

- Nous attendons toujours la réponse de Mr Edouard Descampes, Président du Conseil d'Administration de la RTBF.

PAS TRES RAPIDE !

- Le Ministre de l'Audiovisuel, Mr Philippe Mahoux, nous a écrit, le 19 décembre, que nos remarques ont été transmises à la Commission d'Éthique de la Publicité qui ne manquera pas de rendre un avis à ce propos. Le Ministre ne nous a pas transmis copie de cet avis que la Commission lui transmettra le 17 janvier...

- Et la Commission d'Éthique de la Publicité ? Elle nous a écrit, le 17 novembre dernier, pour nous informer que dans notre plainte, elle était concernée uniquement par "la suppression des signes et modes de séparation du dit programme et des messages publicitaires ou de parrainage". Nous avons recontacté la Commission afin de savoir quel avis elle avait élaboré sur ce thème qui la concerne. Le 17 février, nous avons enfin reçu copie de son avis daté du 17 janvier, suite à un nouveau rappel de notre part...

Au moment où tout le monde se gargarise du besoin de davantage de démocratie et de transparence pour s'opposer aux extrémismes renaissants, il nous aurait semblé logique que nos interlocuteurs marquent autant de diligence dans leur réponse lorsque notre cause a été entendue que dans le cas contraire... Comme nous le disons par ailleurs, la Communauté n'a pas jugé nécessaire de mettre en place une réelle police de l'audiovisuel. Les lois et les cahiers des charges existent mais quelles

puissances audiovisuelles les respectent ? Une association de citoyens commence bénévolement à contester les dérégulations. Et l'on tarde tant à lui transmettre le suivi de son initiative... Tente-t-on de la décourager ?

Quel avis la Commission d'Éthique de la Publicité propose-t-elle donc au Ministre suite à notre pression ?

«...Le JT Dernière étant clairement un journal télévisé, l'article 28, §1er, 10, du décret sur l'audiovisuel s'applique pleinement et tout parrainage en est interdit. Dans la mesure où le parrainage doit être cité dans le générique de début et de fin d'une émission parrainée (art. 28, §1er, 6), l'absence de respiration entre la fin du JT Dernière et le début de l'émission boursière diffusés le 7 décembre 1994 peut légitimement laisser croire que la mention de parrainage se rapporte au JT Dernière et non à l'émission boursière qui le suit. Le fait que le JT Dernière soit dépourvu de générique final importe peu du point de vue légal, mais il réduit encore le temps intermédiaire s'écoulant entre la fin des informations elles-mêmes et la mention du parrainage de l'émission boursière. Cette réduction peut renforcer l'illusion d'un parrainage du JT Dernière par le parrain de l'émission boursière. Dans leur diffusion du 8 décembre 1994, le JT Dernière et l'émission boursière parrainée présentent une pause entre la fin du premier et la mention du parrainage de la seconde. L'insertion du logo de la chaîne permet de mieux percevoir la césure intervenant entre le JT Dernière dépourvu de générique final et l'émission boursière parrainée».

ET LES SYNDICATS DE LA RTBF ?

Notre victoire est partielle puisque la RTBF a rediffusé un logo et non un générique de fin. Il faudra donc continuer à se battre pour conquérir le droit à un générique final obligatoire dans les émissions d'information. Celui-ci permet au public de connaître les noms de l'éditeur et des autres collaborateurs qui ont réalisé l'émission. Nous pensions que les directions des syndicats de la RTBF auraient pu être attentifs à cet aspect de notre pression. Leur silence (voir ci-dessus) montre que nous nous sommes trompés.

# LA RTBF NE COMMUNIQUE PLUS !

Le 12 décembre dernier, le député Henri Simons a posé la question écrite suivante au Ministre de l'Audiovisuel, Mr Philippe Mahoux : «Dans le journal de l'Association des Téléspectateurs Actifs, on apprend que la RTBF ne répond plus systématiquement au courrier qui lui est envoyé par ses auditeurs et téléspectateurs. Les déclarations d'animateurs d'émission à Radio Campus vont dans le même sens. Le Ministre estime-t-il acceptable que la RTBF fasse des économies sur les timbres et donc ne réponde plus à son public ? Le Ministre ne pense-t-il pas que répondre au courrier du public relève directement de la mission de service public, surtout à l'heure de la revalorisation de la fonction publique ? Rappelons à ce propos qu'à ARTE, une équipe de cinq personnes est chargée de répondre par téléphone et/ou par écrit aux téléspectateurs».

Voici de larges extraits de la lettre que l'A.T.A. a envoyé au député Henri Simons pour l'interpeller sur ce droit - à conquérir - du téléspectateur à recevoir une réponse au courrier qu'il adresse au Service Public. Sans lui, comment une communication réelle pourrait s'établir entre les citoyens et la RTBF ?

«Monsieur le Député, nous vous demandons de réaliser une intervention parlementaire à l'attention du Ministre de l'Audiovisuel, Mr Philippe Mahoux. Nous souhaitons que la RTBF, en tant que service public, soit obligée de répondre au courrier des téléspectateurs.

Ce n'est pas le cas actuellement, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'un courrier critique qui demande des réponses précises et pointues.

Le témoignage suivant de Jacques Mercier (La Semaine Infernale, RTBF), à notre émission de radio "Téles sur écoutes" du 4 octobre dernier, démontre que la situation se détériore avec l'accord de l'actuelle direction de la RTBF : "Depuis trente ans que je suis à la RTBF, il y a une règle d'or : on était obligé de répondre à toutes les lettres. Depuis un mois, on a supprimé (cette obligation)... On a dit que c'était du temps perdu. C'est une décision d'en haut : puisqu'on doit faire des économies, faisons-les sur les timbres..."

Nous constatons depuis fort longtemps déjà que lorsqu'il est difficile de répondre à notre courrier, les réponses de la RTBF ne parviennent que lorsque notre envoi est en recommandé, ce qui est anormal.

Depuis le début de cette saison 94-95, nous nous refusons à envoyer systématiquement notre courrier en recommandé. Nous avons décidé de l'affranchir au tarif d'un envoi normal déboulé d'un envoi par FAX. La lettre envoyée de cette façon à Mr Jean-Louis Stalport, Administrateur Général, le 20 septembre 1994, reste sans réponse actuellement, malgré deux rappels par courrier normal et FAX ainsi qu'un rappel téléphonique au secrétariat de l'Administrateur Général.

Nous avons envoyé, par courrier normal et par FAX, une autre lettre, le 4 octobre 1994, à Monsieur Edouard Descampes, Président du Conseil d'Administration, qui demeure également sans réponse malgré nos rappels.

Avec ce dernier cas, se trouve confortée notre analyse selon laquelle le Service Public RTBF évite par tous les moyens la crédibilisation du consumérisme axé sur les médias.

Non seulement la RTBF évite de programmer des émissions qui analysent le travail des associations de téléspectateurs dans des séries telles que "Vidéotheque" ou "J'aime la télé", mais lorsque notre association contraint le Service Public à supprimer une dérégulation, celui-ci, en ne répondant pas au courrier, ne reconnaît pas officiellement le bien fondé de nos initiatives.

Dans le cas présent, la RTBF a corrigé la pratique que nous dénoncions dans notre courrier daté du 4 octobre dernier. Mais elle ne nous a pas encore accusé réception de notre courrier.

Comment une association de téléspectateurs peut-elle s'opposer au fatalisme des téléspectateurs (on est impuissant par rapport aux télé) et mener un travail de responsabilisation et de citoyenneté du public, si le Service Public, mauvais joueur, fait tout pour ne pas reconnaître le bien fondé et l'utilité de nos actions, même lorsqu'il est obligé de faire évoluer ses programmes suite aux critiques de notre association.

Nous considérons que le délai pour que le Service Public réponde à ses téléspectateurs ne doit pas excéder trois semaines.

Il est également indispensable que le téléspectateur voit mentionné dans sa réponse le nom de la personne qu'il doit appeler s'il souhaite réagir.

Il est très important que la RTBF réponde par écrit car il arrive à certains de ses représentants, dans leur réponse écrite, de proposer au public de prendre contact par téléphone avec l'un de ses représentants. Pareille stratégie empêche toute preuve, puisque les appels téléphoniques ne sont pas une preuve en soi.

Cette lettre est notre dernier recours. En effet, nous avons déjà interrogé sur ce dossier le Ministre de l'Audiovisuel, Mr Philippe Mahoux, lorsqu'il fut l'invité de notre 50<sup>ème</sup> émission de radio, le 22 mars 1994. Depuis lors, la situation s'est dégradée, tout particulièrement au niveau de la direction de la RTBF.

La première bataille à mener pour une association de téléspectateurs est le droit à recevoir une réponse écrite dans des délais normaux au courrier que les téléspectateurs font parvenir aux représentants du Service Public RTBF. Sans ce droit, aucun dialogue n'est possible.

Nous espérons que, peut-être dans un geste symbolique, avant de devenir échevin de la ville de Bruxelles, vous réserveriez votre ultime "question parlementaire" à notre initiative qui tente de développer les droits porteurs d'avenir d'un nouveau consumérisme de l'audiovisuel...».

Mon numéro de compte : □□□ - □□□□□□□□ - □□

## NOUVEL ORDRE PERMANENT À DATE CONVENUE

Je soussigné : ..... titulaire du compte précité  
demeurant à .....

donne ordre de payer pour une durée indéterminée (1) : mensuellement  (2) trimestriellement

à partir du ..... / ..... /1995 un montant de ..... Francs.

au bénéfice du compte bancaire n°001-0837560-41

BENEFICIAIRE : A.T.A. a.s.b.l  
Rue / n° : Rue Américaine, 106  
Code postal / Localité : 1050 BRUXELLES  
Communication : Cotisation

Date et signature du titulaire du compte

Cachet de l'agence

(1) Toute révocation ou modification de cet ordre sera notifiée par pli recommandé envoyé au siège central ou par un avis signé dans votre agence 15 jours avant l'échéance.  
(2) Cocher la case adéquate.

## C'EST COMBIEN ?

L'A.T.A. ne reçoit jusqu'à présent aucun subside. Conséquence : nos finances, c'est nous... et c'est vous.

Les membres reçoivent notre périodique "Comment Télé-Vous ?" ont accès à notre service de documentation, etc.

Devenez membre de notre a.s.b.l. en cotisant 400 francs/an (pour les étudiants, les chômeurs, etc.) et 1200 francs/an (pour les autres).

Il vous suffit de verser cette somme au compte de l'A.T.A. : 001-0837560-41.

## À DÉPOSER À VOTRE AGENCE BANCAIRE

Néanmoins, nous préférons une autre formule de financement car notre action vise le long terme. Offrez-nous un ordre permanent. Sur celui-ci, les étudiants et les chômeurs verseront un montant de 100 Fb chaque trimestre. Et les autres personnes, 100 Fb chaque mois. Remplissez à cet effet le formulaire ci-dessus et déposez-le à votre agence bancaire. Merci.

